

Communiqué de presse du 19 juin 2017

**Cessons de naviguer à l'aveugle et de manière non coordonnée :
Le Conseil fédéral doit suspendre l'intervention tarifaire et asseoir les partenaires
tarifaires à la table des négociations sous sa direction !**

Les CPS demandent au Conseil fédéral de suspendre l'intervention tarifaire prévue en ce qui concerne Tarmed. Cette ingérence, qui repose sur des motifs politiques, génère une insécurité juridique maximale. Par ailleurs, les conséquences du projet du DFI „Transfert vers l'ambulatoire“ demeurent totalement incertaines en ce qui concerne Tarmed. Il faut mettre un terme à ce vol sans visibilité et dénué de toute coordination. CPS demande aux partenaires tarifaires de revenir enfin à la table des négociations dans un état d'esprit constructif. Et au Conseil fédéral de diriger désormais ces négociations.

CPS rejette la „Modification de l'ordonnance sur la fixation et l'adaptation de structures tarifaires dans l'assurance-maladie“ (intervention tarifaire). La structure tarifaire actuelle pour le domaine ambulatoire Tarmed est dépassée et doit être modifiée, la proposition faite par H+ au Conseil fédéral constituant un tarif conforme à la loi. Une ingérence du Conseil fédéral ne serait que l'*ultima ratio*. Le projet d'ordonnance, fondé sur des motivations politiques, péjore les structures tarifaires, n'est ni adéquat ni économique et dès lors contraire à la LAMal, comme l'a retenu très clairement le Tribunal cantonal lucernois dans l'arrêt du 29 mai 2017 opposant la clinique St. Anna à Assura Basis SA et concernant la dernière intervention tarifaire. Si le Conseil fédéral maintient l'actuelle intervention tarifaire, il risque le même naufrage et génère une insécurité juridique maximale en courant le risque de provoquer des litiges de plusieurs années et des demandes de remboursement de centaines de millions qui pèseraient sur les primes.

Par ailleurs, le DFI élabore actuellement un projet intitulé „Transfert vers l'ambulatoire“ qui doit remplacer la prolifération sauvage des interventions cantonales dans le domaine stationnaire („listes d'opérations“). L'effet combiné de ces deux ingérences, fondées sur des motivations politiques et manifestement non coordonnées, risque d'avoir des conséquences dévastatrices sur la fourniture des prestations de soins ambulatoires en Suisse. Au lieu de cela, CPS formule la demande suivante : les partenaires tarifaires doivent négocier des forfaits du secteur de l'ambulatoire hospitalier pour le domaine stationnaire (organisé en association Swiss DRG), forfaits qui ne compromettent ni l'efficacité ni la qualité des soins (par exemple le one-day-DRG en soins somatiques aigus). Cela permet de maintenir la qualité au niveau hospitalier à des prix plus avantageux pour une durée de séjour plus courte.

Le Conseil fédéral doit se hâter de mettre un terme à ce vol sans visibilité et dénué de toute coordination et ramener les partenaires tarifaires à la table des négociations sous sa direction. Dans le cadre d'un processus structuré et limité dans le temps, tous les partenaires tarifaires sont invités à assumer enfin leurs responsabilités et à finaliser la structure Tarmed de manière constructive, par étapes, et avec circonspection. Le Conseil fédéral ferait bien de faire preuve à cet égard de son aptitude à diriger plutôt que de déstabiliser les hôpitaux par des interventions politiques.

Au sujet de CPS:

CPS représente les intérêts de 130 cliniques privées de Suisse. Les cliniques privées conviennent par le niveau de leur qualité (quinze des dix-sept cliniques dont l'évaluation est la meilleure à l'heure actuelle sur www.spitalfinder.ch sont privées), travaillent systématiquement à des tarifs inférieurs ou au plus équivalents à ceux des fournisseurs publics, couvrent 26 pour cent des prestations dans le domaine des soins aigus¹ et revêtent une importance systémique dans de nombreux domaines, notamment la MHS.

Vous trouverez davantage de chiffres actuels concernant les cliniques privées suisses sur le lien suivant:

http://www.privatehospitals.ch/fileadmin/user_upload/news/bericht/PKS_Bericht_2017_de.pdf

Renseignements:

¹ Indice des journées de soins pour 2015, 2014 : 23 pour cent

Adrian Dennler, Président de Cliniques Privées Suisses (CPS) +41 79 687 79 97
Guido Schommer, Secrétaire général de CPS, +41 79 300 51 45; info@privatehospitals.ch